



## CSA académique du vendredi 23 juin 2023

Chaque organisation syndicale procède à la lecture d'une déclaration préalable.

Un CSA académique s'est tenu vendredi 23 juin.

### Ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2023,
- 2/ Règlement intérieur du CSA,
- 3/ Élections au conseil médical,
- 4/ Répartition des contingents de PACTE,
- 5/ Ajustements des moyens ATSS,
- 6/ Répartition des personnels AED,
- 7/ Avenant à la carte des formations,
- 8/ Avenant à la carte des enseignements de spécialité,
- 9/ Questions diverses.

Lire la déclaration FSU

Lire la déclaration intersyndicale contre le Pacte

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023 :**  
Adopté à l'unanimité.

### **2/ Règlement intérieur du CSA :**

Les élus du personnel demandent des discussions sur divers articles qui posent problème : art 3 / art 11 / art 13 / art 15.

Le Rectorat refuse d'amender le règlement type émanant du Ministère et préfère une inscription au PV des différentes oppositions notamment concernant la non convocation des suppléants.

Nous apprenons que le vote contre de la carte scolaire premier degré donnera bien lieu à une nouvelle convocation d'un CSA contrairement à ce qui s'est fait cette année.

Dans l'académie de Clermont, l'administration s'engage à répondre aux questions diverses et à ce que les suppléants puissent participer, ce qui explique notre vote.

Vote du RI : 3 abstentions (FSU), 3 contre (CGT/FO) 4 pour (Unsa)

### **3/ Élections aux conseils médicaux :**

#### Méthode actée par l'ensemble des OS pour siéger aux conseils médicaux :

Les documents afférents au dossier seront adressés à l'ensemble des 15 noms de la liste. Par défaut, les 2 premiers de la liste seront convoqués et siégeront, sauf si accord différent entre les OS et mandatement d'un·e autre représentant·e de la liste (hors places et 1 et 2) pour certains dossiers. Seront alors convoqués autant de personnes de la liste que nécessaire. Si pas d'accord sur un dossier où 3 personnes souhaiteraient siéger, l'administration accepte l'idée de convoquer un·e troisième représentant·e.

Le ou la collègue pourra toujours se faire accompagner en plus d'un(e) représentant(e) syndical(e) de la FSU pendant la réunion comme lors de l'ancienne commission de réforme.

Vote liste 63 : unanimité

Vote liste 03 : unanimité

Vote liste 15 : unanimité

Vote liste 43 : unanimité

### **4/ Répartition des contingents de PACTE :**

La répartition départementale des PACTE "soutien 6ème collège des PE" a été faite. Elle est basée sur le nombre de classes de 6ème de chaque département : 1 PACTE par classe de sixième.

Pour les autres briques 1er degré la répartition par département se fait selon le nombre d'élèves scolarisés dans chaque département.

Enveloppe en 2 temps : 1er degré et 2nd degré puis LP.

Obligation sur le pacte LP de bloc levée (on peut fracturer).

La FSU a rappelé que le Pacte, c'est du travailler plus pour s'épuiser plus. Ce n'est en rien une revalorisation ! C'est de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire et non une revalorisation pour toutes et tous, sans contrepartie, comme l'exige la FSU.

Le Pacte s'attaque à nos statuts en développant une Fonction publique d'emploi à la place d'une Fonction publique de carrière, comme c'est le cas actuellement pour les enseignant·es, les CPE et PsyEN.

C'est aussi une attaque contre nos libertés professionnelles et personnelles où l'enseignant·e devient un·e exécutant·e et n'est plus concepteur de son métier.

Le Pacte tend vers une individualisation des rémunérations qui renforce l'emprise des supérieurs hiérarchiques.

Il organise la baisse des moyens et fait entrer les agent·es dans une logique de contractualisation par rapport à la rémunération et aux missions des personnels.

La menace de l'annualisation de nos services plane également contrairement à l'existant, à savoir des services hebdomadaires.

Il met en outre en concurrence les personnels et brise les collectifs.

Il va désorganiser les établissements et mettre en péril certains dispositifs ou certaines missions.

Enfin, il accroît les inégalités salariales femmes/hommes.

D'ores et déjà, certaines formes de chantage sont à l'œuvre dans certains établissements tout comme des pressions diverses.

La FSU a posé un certain nombre de questions auxquelles le rectorat n'a pas souhaité répondre, estimant ne pas avoir forcément de réponses à ce stade :

- Peut-on prendre une seule brique autre que RCD ?
- Peut-on faire DF sans être pacté ?
- Quelle enveloppe HSE et IMP à la rentrée 2023 ?
- Un collègue pacté non RCD peut-il faire du RCD ?
- Quid d'un collègue ne remplissant pas sa mission ?
- Quid des collègues en services partagés ?
- Quid d'un TZR ou contractuel remplaçant un collègue pacté ?

La FSU intervient aussi sur le différentiel 1er et 2nd degré. Pour une masse salariale quasi équivalente, sur l'académie, 6831 PACTE dans le secondaire et 3780 dans le 1er degré. Pas de frais de déplacements pour les PE qui iraient PACTER en collège.

Nous avons aussi demandé des chiffres sur le nombre de pactes distribués et quelles missions (proportion).

Réponse du rectorat : Dans le 1er degré, les déplacements dans les collèges ne seront pas défrayés, car "le pacte est signé sur la base du volontariat". C'est en totale contradiction avec les décrets régissant les frais de déplacement.

Vote et avis contre unanime

## **5/ Ajustements des moyens ATSS :**

La FSU intervient pour demander des moyens infirmiers supplémentaires pour les établissements suivants : Marc Bloch, St Exupéry - Lempdes, Baudelaire - Clermont.

## **6/ Répartition des personnels AED,**

Retour sur le suivi des CDI pour les AED. Pas de volonté de bloquer les "CDIsations".

Remarque de la FSU : on risque d'aller vers un blocage du système après saturation du nombre d'AED en CDI.

La FSU est intervenue également sur les situations suivantes :

- Collège de la Lionchère à Tence, collège qui demande plus d'AED et une ouverture de 6eme
- Collège Émile Male de Commentry : pour quelle raison assiste-t-on à une diminution de la dotation d'AED. Réponse du rectorat : baisse d'effectif.
- Collège Blaise Pascal St Flour pour dénoncer la baisse du nombre d'heures en SEGPA.

- Collège la Jordanne à Aurillac pour dénoncer le projet de fermeture (voir questions diverses ci-dessous)

Pour l'accès au CDI, chaque AED doit effectuer la démarche administrative de manière individuelle.

Demande de vœu commun sur la faiblesse de la dotation pour les AED :

*"Les représentants des personnels au CSAA constatent et déplorent une nouvelle fois l'insuffisance de la dotation en AED. Ils demandent l'abondement de l'enveloppe allouée afin de couvrir tous les besoins."*

Adopté à l'unanimité

### **7/ Avenant à la carte des formations :**

Création de 2 formations

MC Cybersécurité au Lycée Monnet Mermoz à Aurillac 15 places

CAP en 1 an Conducteur Agent d'Accueil en Autobus et Autocar au lycée Pierre Boulanger à Pont du Château.

La FSU se félicite que les deux ouvertures de filières se fassent dans le public.

### **8/ Avenant à la carte des enseignements de spécialité :**

CF janvier.

### **9/ Voie professionnelle : bureau des entreprises :**

3 modes de financement : pour les personnels administratifs ou enseignants (catégorie A) des moyens supplémentaires seront attribués au rectorat. Pour des personnels hors Education, le Fonds Académique Mutualisé du GRETA (FAM) sera utilisé pour financer les emplois qui représenteront au total 20,5 emplois. La FSU s'oppose à ce mode de financement. Le FAM doit être réservé aux GRETA !

### **10/ Questions diverses.**

- Contractuels en Technologie : 10 CDI / 38 CDD / 34 Renouvellement
- Déploiement du logiciel Opale, (outil de gestion) plusieurs vagues de déploiement et inquiétude (F3ST demandé).
- "Fermeture" du collège de la Jordanne : pas de décision pour le moment, l'intersyndicale sera reçue quand l'annonce sera officielle. La FSU rejette l'idée que l'Education Nationale n'aurait été informée que récemment du projet de fermeture du collège. Le conseil départemental s'est exprimé clairement sur cette question en CDEN dès début 2023. La DASEN du Cantal siège au CDEN.  
La FSU dénonce une administration « spectatrice » du plan social à l'œuvre sur ce collège qui compte 500 élèves et près de 80 agents de l'Education Nationale. La FSU

demande au Rectorat de rencontrer ces agents, avant les congés d'été. Le sort de ces collègues doit être accompagné, préparé, anticipé. Il est inenvisageable que l'administration regarde ailleurs jusqu'en décembre 2023.

- Modalité de CDIisation des AED : la démarche doit venir des personnels et non de l'administration. Il s'agit d'une démarche individuelle.
- Modalité de CDIisation des AESH : attente des textes mais volonté de proposer à l'ensemble des personnels qui rentrent dans les critères.
- Réforme des LP : la FSU fait part de son inquiétude sur l'évolution des structures des LP. Réponse du rectorat, création de 1500 places dans les LP de la région académique dans les établissements publics et privés.
- SNU : Quid de mise en place en 2nd bac pro et 1ere CAP pour la rentrée 2023 ? Volontariat pour enseignant et élèves. (impact car bonification pour l'orientation dans Parcoursup).
- CRPE : recrutement de 25 sur liste complémentaire et 2 sur troisième concours.
- Allègement de service 118 demandes 64 accordées.
- CDIisation 1er degré Puy de Dôme : 13 possibilités (1 fait).
- Contractuels enseignants :  
La FSU voit une de ses revendications satisfaite, à savoir la prolongation des contrats courts, qui débiteront courant septembre pour couvrir toute l'année scolaire y compris les grandes vacances. Tout contrat qui s'étend sur 10 mois, désormais, doit être prolongé jusqu'à la veille de la rentrée suivante. Tous les contrats en cours en juin 2023 sont prolongés sur les vacances jusqu'au 31 août.  
Devant la difficulté à pourvoir certains BMP, la rectorat va proposer à la rentrée 2023 des CDD d'un an sur une zone géographique à des contractuels et dans certaines disciplines. Il s'agira d'effectuer des suppléances sur une zone à 1h de l'établissement de rattachement (établissement de la 1ere suppléance)

Avis votés à l'unanimité concernant

- le rétablissement des primes REP et REP+ sans proratisation pour les AS
- le respect du rang au concours pour les affectations départementales des lauréats du CRPE, listes principale et complémentaire confondues.
- la programmation des différentes instances à des dates différentes.

**Vos élus FSU en CSA Académique**

*Patrick LEBRUN, Valérie BARDET-CRIQUET, Béatrice MANENE, Julien BARBET, Fabien CLAVEAU, Jean-Baptiste CHATRE*